

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Au Directeur des Ressources Humaines

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 713-1, L. 713-3, R. 719-51 à R. 719-112, Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie.

Vu l'organigramme de l'Université de Caen ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024-089 du 2 décembre 2024 relative à l'élection du Président de l'Université de Caen Normandie ,

Considérant que pour une bonne administration de l'Université, il est nécessaire d'octroyer une délégation de signature au directeur des ressources humaines ;

ARRÊTÉ

Article 1er : Champs de délégation

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Sébastien LEFILLIATRE**, **Directeur des Ressources Humaines** à l'effet de signer au nom du Président de l'université de Caen Normandie et dans la limite de ses attributions, les actes et décisions ci-dessous désignés :

- Les bons de commande à concurrence de 20 000 € HT;
- Tous actes de gestion administrative et financière concernant
 - o les personnels de l'université,
 - o l'organisation des concours et
 - o la formation continue des personnels
 - o les documents relatifs à la paie ;
- Les décisions relatives aux aides et prestations sociales attribuées aux personnels.

Article 2: Absence ou empêchement

- 2.1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien LEFILLIATRE, délégation de signature est donnée en tant que délégataire suppléant à Madame Radia REZKI-MALEK, adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer au nom du Président de l'université de Caen Normandie, les actes et décisions visés dans l'article 1er.
- 2.2_En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Sébastien LEFILLIATRE et Madame Radia REZKI-MALEK, délégation de signature est donnée en tant que délégataire suppléant aux chefs de bureaux dont les noms suivent, à l'effet de signer au nom du Président de l'université de Caen Normandie, les actes et décisions dans les limites suivantes et dans leur domaine de compétence à
- Madame Céline GEORGES; responsable du bureau de gestion des personnels BIATSS
 - Tout acte à caractère attestatif ou informatif
 - o Les arrêtés relatifs aux congés légaux des agents dont elle a la gestion :
 - Les demandes et arrêtés d'autorisation de temps partiel des agents dont elle a la gestion,



Campus 1

Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5

02 31 56 55 18

affaires.juridiques@unicaen.fr

www.unicaen.fr





DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

- Les fiches de transmission de saisine du comité médical pour les agents dont elle a la gestion;
- Les demandes de prise en charge des billets SNCF annuels des agents dont elle a la gestion et ceux qu'elle encadre;
- Les remboursements de trajet domicile-travail;
- Les allocations de retour à l'emploi;
- Les demandes de participation au mouvement inter/intra académique des personnels de catégorie C;
- Les demandes de contrôle administratif lors des congés pour maladie;
- Les convocations pour les séances de la commission paritaire d'établissement (CPE);
- Les convocations pour les commissions consultatives paritaires des agents non titulaires (CCPANT).

- Madame Delphine MULLOIS, responsable du bureau de gestion des personnels enseignants

- Tout acte à caractère attestatif ou informatif
- o Les courriers d'information sur les indemnités journalières de la sécurité sociale ;
- Les courriers relatifs à la gestion de la RAFP notification des rémunérations, des demandes d'assiette et recouvrement des cotisations;
- Les allocations de retour à l'emploi;
- Les demandes d'EXEAT;
- Les aménagements de service des enseignants-chercheurs;
- o Les arrêtés relatifs aux congés légaux des agents dont elle a la gestion ;
- Les demandes et arrêtés d'autorisation de temps partiel des agents dont elle a la gestion, et courriers afférents;
- Les fiches de transmission de saisine du comité médical pour les agents dont elle a la gestion;
- Les demandes de prise en charge des billets SNCF annuels des agents dont elle a la destion ;
- o Les remboursements de trajet domicile-travail;
- Les demandes de contrôle administratif lors des congés pour maladie;
- Les demandes d'autorisation d'absence des enseignants-chercheurs pour la zone Europe.

- Madame Catherine LUCAS, responsable du bureau de la prospective et des moyens

- Tout acte à caractère attestatif ou informatif
- Les états de justification des dépenses salariales sur les contrats de recherche;
- Les demandes de congé des agents encadrés;
- Les demandes de temps partiel des agents encadrés.

- Madame Martine PINEL, responsable de la cellule qualité-paie

- Tout acte à caractère attestatif ou informatif
- o Les états de justification des dépenses salariales sur les contrats de recherche ;
- Les demandes de congé des agents encadrés;
- Les demandes de temps partiel des agents encadrés.

Madame Hélène DUBOIS, responsable du bureau en charge des recrutements, de la formation et des parcours professionnels

- Tout acte à caractère attestatif ou informatif
- Les convocations aux formations;
- Les ordres de mission;
- Les états liquidatifs;
- La liste des pièces transmises pour le visa comptable;
- Les demandes de congé des agents encadrés;
- Les demandes de temps partiel des agents encadrés.



Campus 1

Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5

02 31 56 55 18

affaires.juridiques@unicaen.fr

www.unicaen.fr





DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

- Madame Nina SENECAL, responsable du bureau égalité, diversité, inclusion et qualité de vie au travail
 - Tout acte à caractère attestatif ou informatif
 - Les ordres de mission;
 - Les états liquidatifs;
 - o La liste des pièces transmises pour le visa comptable ;
 - La liste des pièces transmises pour le visa comptable ;
 - Les demandes de congé des agents encadrés ;
 - o Les demandes de temps partiel des agents encadrés.

Article 3 : Tout arrêté portant sur le même objet est abrogé.

Article 4 - Mentions obligatoires:

En application du présent arrêté, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom et la qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le Président et par délégation ».

Article 5:

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage permanent sur le site internet de l'université et dans les locaux de la Direction des ressources humaines, dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, ainsi que dans les services centraux à la diligence de Madame La Directrice Générale des Services, chargée de son exécution ; cette dernière transmettra également le présent arrêté à Madame la Rectrice de la région académique Normandie, Rectrice de l'académie de Normandie, Chancelière des universités.

Article 6:

La Directrice Générale des Services de l'université et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 2 décembre 2024

Le Président de l'Université Caen Normandie,



Campus 1
Esplanade de la Paix · CS 14032 · 14032 Caen cedex 5
02 31 56 55 18
affaires.juridiques@unicaen.fr
www.unicaen.fr